



DECISION DU MAIRE

N° 064-2023 à 074-2023 - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) :

***Vu** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants et L.300-1 ;*

***Vu** la délibération n°001-2019 du conseil municipal en date du 25 janvier 2019 instaurant un droit de préemption urbain sur les zones urbaines ou à urbaniser du territoire de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg ;*

***Vu** la délibération n°025-2020 du conseil municipal en date du 3 juin 2020 donnant délégations de pouvoirs du conseil municipal au Maire suivant l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;*

***Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/10/2008, modifié les 01/02/2013, 06/10/17, 09/03/2018 et le 29/11/2019, mis à jour le 10/10/2017, le 02/03/2018 et le 20/08/2018 ;*

***Vu** l'avis de non-préemption de Grand Bourg Agglomération concernant la parcelle cadastrée AD 98, située 377 impasse de Calidon ;*

***Considérant** la déclaration d'intention d'aliéner examinée ;*

***Considérant** l'avis de la commission ADS du 14 novembre 2023.*

DECIDE

Article 1 : De ne pas exercer son droit de préemption et de renoncer à acquérir le bien ci-dessous désigné :

- N°064-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0052, déposée le 17 octobre 2023 par Maître Murielle SANTIQUET-LOUP, notaire à SAINT DENIS LES BOURG (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré B 845 et B 1170, situé 262 chemin des Flèches.
- N°065-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0053, déposée le 17 octobre 2023 par Maître Julien VUITON, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AH 496, situé 24 avenue de Trévoux.
- N°066-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0054, déposée le 17 octobre 2023 par Maître Louis-Philippe TANDONNET, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AK 82, situé 143 rue des Chardonnerets.
- N°067-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0055, déposée le 17 octobre 2023 par Maître Grégoire MASURE, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AD 98 et AD 123, situé 377 impasse de Calidon.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20231115-064-074-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2023

Publication : 17/11/2023

- N°068-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0056, déposée le 20 octobre 2023 par Maître Eric PLANCHON, notaire à MONTREVEL EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AK 192, situé 783 rue de la Charpine.
- N°069-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0057, déposée le 25 octobre 2023 par Maître Julie EUZIERE, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AI 341, situé 258 rue du Stade.
- N°070-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0058, déposée le 25 octobre 2023 par Maître Julie CHAUMARAT, notaire à CHONAS L'AMBALLAN (Isère), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AK 131, situé 1193 rue de la Charpine.
- N°071-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0059, déposée le 2 novembre 2023 par Maître Nelly GOYATTON, notaire à CHATEAU-GAILLARD (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AI 38, situé 106 rue de la Charpine.
- N°072-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0060, déposée le 2 novembre 2023 par Maître Estelle ARAKELIAN, notaire à PARIS (Ile de France), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré C 1531, situé 325 chemin du Moulin Neuf.
- N°073-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0061, déposée le 10 novembre 2023 par Maître Nesrine CHIBI, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AS 330, situé 208 rue des Blés d'Or.
- N°074-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0062, déposée le 14 novembre 2023 par Maître Stéphane VIEILLE, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AH 282, situé 84 rue des Vavres.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du Code de la justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Saint Denis Lès Bourg,
Le 15 novembre 2023,

Le Maire,
Guillaume FAUVET

